

Conseil communautaire
du vendredi 24 juillet 2020 à 14h30
à la salle des fêtes de Méaudre

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations
3. Présentation et approbation des six commissions intercommunales
4. Élus en charge des thématiques
5. Délégations de pouvoirs du conseil communautaire vers le Président
6. Délégations du Président vers les vice-Présidents et les conseillers communautaires délégués
7. Désignation des représentants aux organismes extérieurs
8. Fixation des indemnités mensuelles de fonctions perçues par le Président, les vice-Présidents et les conseillers communautaires délégués
9. Décision modificative du budget principal
10. Cotisation foncière des entreprises : dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
11. Accord pour une demande de subvention de la société « Au pain des pistes » dans le cadre de la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les aides aux très petites entreprises avec point de vente
12. Attribution d'une aide financière aux particuliers pour l'acquisition de vélo à assistance électrique neuf dans le cadre du « bonus vélo » de l'État
13. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service rendu pour le service de collecte, transport et traitement des déchets pour l'année 2019
14. Approbation des avenants des marchés de collecte, traitement et transport des déchets
15. Validation du projet de la déchetterie-recyclerie-matériauthèque
16. Opportunité d'une gestion commune des compétences assainissement, eaux pluviales et eau potable
17. Approbation de l'avenant du marché d'exploitation avec la société SOGEA
18. Décision modificative du budget téléspace : récupération de l'avance du lot n°2
19. Attribution du marché de prestation de service pour l'entretien, la petite maintenance et le nettoyage des locaux appartenant à la CCMV
20. Modification du tableau des effectifs
21. Point d'information sur le dégrèvement au prorata temporis de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères des entreprises frappées de fermeture administrative pendant la période du confinement
22. Questions diverses